

## Un « cadre » déontologique en plus du « code » déontologique

La presse a annoncé ces derniers jours l'introduction d'un nouveau cadre déontologique pour l'administration fédérale publique, destiné à améliorer le fonctionnement de l'Etat.

Plusieurs médias ont communiqué cette information en écrivant : « Plus de 90 000 fonctionnaires du fédéral ont reçu pour la première fois un cadre déontologique général. »

Si, effectivement, c'est la première fois qu'un document de cette ampleur aborde les problèmes de déontologie en touchant l'ensemble de la fonction publique fédérale, il s'agit de préciser que le SPF Intérieur possède un code déontologique interne depuis 2006. Ce code a comme objectif d'être pour les agents un fil conducteur, un outil positif qui leur indique comment se comporter dans des situations difficiles ou non évidentes. Communiqué sous forme de brochure, expliqué lors de diverses sessions d'information, le code s'impose depuis des mois au personnel du SPF Intérieur. En outre, certaines directions générales possèdent leur propre code de conduite. Les règles et valeurs du cadre déontologique fédéral sont dès lors majoritairement connues et en grande partie appliquées au sein du SPF. Le cadre déontologique vise surtout à clarifier les choses pour l'ensemble des agents de la fonction publique fédérale.

*Si vous désirez davantage d'informations, merci de prendre contact avec :  
Catherine Baudinet (F) au : 02/549.28.15 ou Sarah Blancke (N) au : 02/500.24.51*